



Compte-rendu de la 4^e Rencontre INPI de l'Innovation

Mercredi 8 octobre 2008,
salon EuroBio - Paris



Didier HOCH, Président de Sanofi Pasteur MSD, administrateur des
Entreprises du médicament et **Benoît BATTISTELLI**, Directeur général de l'INPI

L'INPI analyse les tendances technologiques de demain

**Du médicament au biomédicament :
tendances de l'innovation**

Au-delà de l'aide qu'il apporte aux entreprises pour protéger et valoriser leurs innovations, l'INPI les accompagne en leur donnant accès à des informations synthétiques en termes de veille technologique. C'est ainsi que l'Institut a pris l'initiative de rendre publiques, de façon sectorielle et régulière, des analyses prospectives. Pour cela, l'INPI s'appuie sur les informations contenues dans les dépôts de demandes de brevets avant qu'elles ne soient rendues publiques, exploitant ainsi cette source privilégiée d'informations sur les innovations.

La démarche vise à partager, avec les acteurs d'un domaine industriel donné, les tendances technologiques du secteur. C'est l'objet des « Rencontres INPI de l'Innovation » dont la 4^e édition s'est déroulée le 8 octobre 2008 au Palais des Congrès de Paris au sein du Salon EuroBio sur le thème : « **Du médicament au biomédicament* : tendances de l'innovation** ».

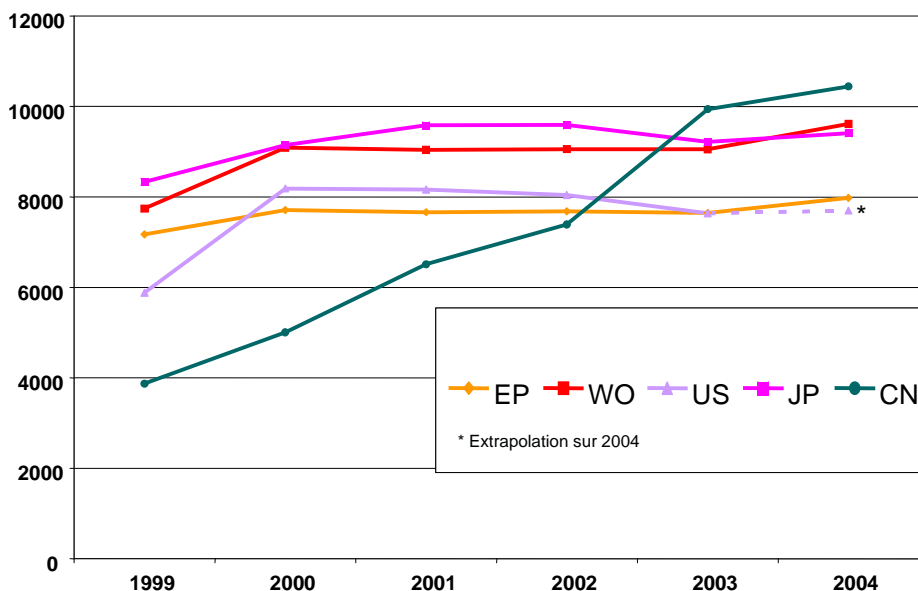
La France, 5^e déposant de brevets internationaux dans le monde dans le secteur des médicaments

Avec 45 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la France est le premier producteur européen de médicaments et le 3^e dans le monde représentant près de 6% du marché mondial.

L'industrie pharmaceutique française tient son rang malgré les pressions auxquelles elle fait face sur le plan réglementaire. On peut anticiper que la France va même consolider sa place dans les prochaines années.

Benoît Battistelli, Directeur général de l'INPI, a ainsi souligné que, « *dans le monde, le nombre de dépôts de brevets dans le domaine des médicaments reste stable. Entre 1999 et 2004, la France a occupé la 5^e place avec 7,2% des dépôts derrière les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne et juste derrière la Grande-Bretagne. Mais un nouveau concurrent émerge dans ce secteur, la Chine, dont l'ascension est spectaculaire* ».

Evolution du nombre de dépôts de demandes de brevets portant sur les médicaments



EP : européens WO : Monde US : américains JP : japonais CN : chinois

* Par biomédicament, on entend, tout médicament dont le principe actif est issu du vivant.

Les médicaments, un enjeu mondial

L'étude de l'INPI montre que, quel que soit le territoire, quatre familles pharmacothérapeutiques sont prédominantes en matière de dépôts de brevets de médicaments : la cancérologie, la neurologie, la cardiologie-angéiologie et l'infectiologie.

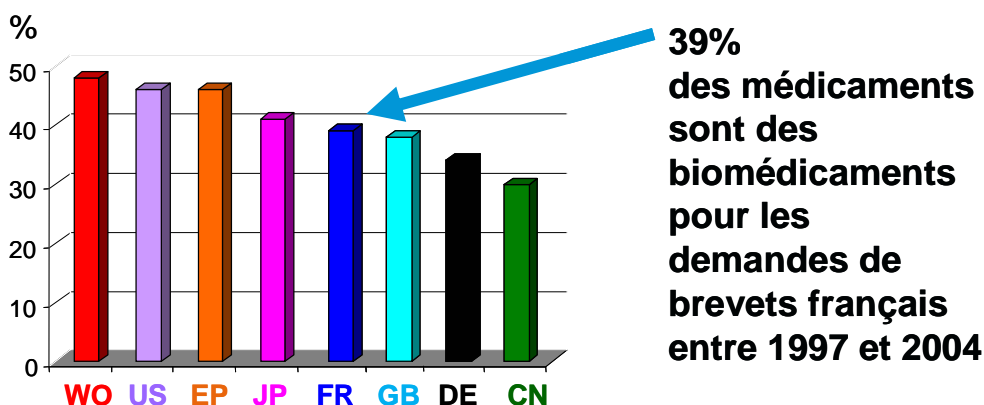
Avec près de 10% de dépôts de brevets dans chacun de ces quatre domaines, la France confirme cette tendance mondiale. On note cependant qu'elle se singularise par un nombre important de dépôts de brevets dans le secteur de la dermatologie : 18% des demandes pour ce seul domaine .

Par ailleurs, on observe une évolution dans la stratégie de dépôt de brevets en Europe par les déposants français. Ainsi, en 1999, les déposants français favorisaient la voie nationale (environ 80% des dépôts). Dorénavant, la voie européenne directe est souvent privilégiée (30%) ce qui confirme la mondialisation du marché.

Les biomédicaments, l'avenir

Avec une croissance de plus de 10% par an, les biotechnologies sont le moteur de l'innovation thérapeutique.

A l'international, la part des biomédicaments dans les dépôts de brevets de médicaments est en moyenne de 48%. En France, elle représente déjà 39%, juste devant la Grande-Bretagne 38% et l'Allemagne 34%.

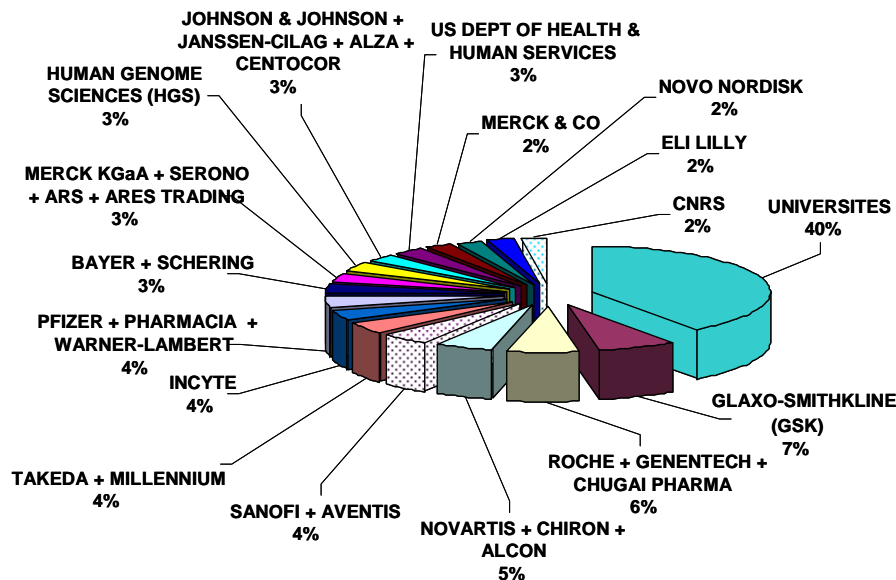


Les principales catégories de principes actifs brevetés sont au nombre de cinq : les peptides/protéines, les vaccins et anticorps, les acides nucléiques, les substances provenant de la matière vivante et tout ce qui se rapporte à la thérapie génique. Les biomédicaments dont le principe actif est de nature peptidique/protéique représentent 38% des brevets français sur les biomédicaments. Les vaccins représentent, quant à eux, 22% des dépôts français.

« Ce milieu complexe des médicaments entraîne de fortes collaborations entre les différents acteurs du domaine. Cela est d'autant plus vrai pour les biomédicaments où presque $\frac{1}{4}$ des brevets font l'objet d'un co-dépôt public-public ou public-privé », a précisé Benoît Battistelli.

En Europe, dans le domaine des biomédicaments, on relève que les principaux déposants sont les universités. Le premier déposant français de brevets est SANOFI AVENTIS qui occupe la 5^e position.

17 principaux déposants dans le domaine des biomédicaments de 1997 à 2004



Des tendances confirmées par les professionnels du secteur

Après la conclusion de l'étude présentée par Benoît Battistelli, qui a notamment souligné : « *la place significative de l'industrie pharmaceutique dans les dépôts de brevets en France* », Didier Hoch, Président du Comité Biotech des Entreprises du Médicament, et Président de Sanofi Pasteur MSD, a précisé : « *L'étude réalisée par l'INPI corrobore et complète parfaitement les constats du LEEM sur ce thème* ».

Il a également souligné la pertinence des partenariats public/privé en R&D dans les biotechnologies. « *Pour 10 000 molécules criblées, 100 sont testées, 10 sont candidates pour devenir des médicaments et 1 seule le devient effectivement ! Les plates-formes du public sont fondamentales pour favoriser les coopérations sur des projets stratégiques et dynamiser les acteurs privés de la recherche, à savoir les laboratoires pharmaceutiques traditionnels, les sociétés biopharmaceutiques, les sociétés de biotechnologies émergentes, et les « start-up » de biotechnologies* ».

Selon Benoît Battistelli, « *On voit bien à travers cette étude le lien direct entre recherche fondamentale, recherche appliquée et produit innovant. En effet, qu'il s'agisse des médicaments ou des biomédicaments, il y a une part très importante de la recherche fondamentale* ». Il a également constaté « *une concentration sur les plus grands problèmes de santé que sont le cancer, les troubles nerveux et cardiovasculaires, ainsi que les infections. Avec une particularité française sur le traitement des troubles dermatologiques pour lesquels la France est un peu plus en pointe que certains autres pays* ».

Après avoir souligné que « *la France est le premier producteur européen de médicaments derrière les Etats-Unis et le Japon* », Benoît Battistelli a conclu en encourageant les entreprises à ne pas sacrifier leur budget de recherche et développement malgré les difficultés, notamment malgré la crise financière mondiale, car « *c'est par l'innovation que le marché continuera de prospérer et que nous trouverons des voies de sortie* ».

Télécharger l'étude complète sur : www.inpi.fr

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Contacts INPI

Celine Magou – cmagou@inpi.fr - Nathalie Rauffer-Bruyère - nraufferbruyere@inpi.fr